

**Question de Mme Kattrin Jadin au Ministre des Entreprises publiques, de la Politique Scientifique et de la Coopération au développement sur la délivrance des recommandés.**

**Kattrin Jadin (MR):**

Il me revient que bpost ne délivre plus, depuis le 1er septembre 2011, les envois recommandés à domicile, mais uniquement aux Points Poste prévus à cet effet. Cette décision, si elle se confirme, pourrait poser de nombreux problèmes aux personnes âgées notamment ou à ceux souffrant d'un problème de santé. Qui se verraient, en l'hypothèse, obligées de se rendre au bureau bpost pour retirer leurs courriers les plus importants. 1. Pouvez-vous confirmer cette information? 2. Des mesures spéciales pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer sont-elles envisagées?

**Paul Magnette, Ministre :**

bpost n'a absolument pas l'intention de supprimer la distribution à domicile des envois recommandés.